

18 novembre 2021

Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2018 relatif au cadre organique du Service public de Wallonie suite à la transformation de l'Organisme payeur de Wallonie

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, article 87, § 3, remplacé par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 6 janvier 2014;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2018 relatif au cadre organique du Service public de Wallonie, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, tel que modifié;

Vu les avis de l'Inspecteur des Finances, donnés les 27 août et le 9 novembre 2021;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 1^{er} octobre 2021;

Vu l'accord de la Ministre de la Fonction publique, donné le 1^{er} octobre 2021;

Vu l'avis du Comité supérieur de concertation, donné le 22 octobre 2021;

Sur la proposition de la Ministre de la Fonction publique;

Après délibération,

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2018 relatif au cadre organique du Service public de Wallonie, le § 3 relatif au SERVICE PUBLIC DE WALLONIE AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT est remplacé par ce qui suit :

« SERVICE PUBLIC DE WALLONIE AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Direction générale

Directeur général 1

Direction fonctionnelle et d'appui

Directeur 1

Premier attaché 1

Département des Politiques européennes et des Accords internationaux

Inspecteur général 1

Direction de la Coordination et de la Concertation

Directeur 1

Direction de la Politique agricole

Directeur 1

Direction de la Politique environnementale

Directeur 1

Direction des Programmes européens

Directeur 1

Département de l'Etude du milieu naturel et agricole

Inspecteur général expert 1

Direction de l'Analyse économique agricole

Directeur 1

Premier attaché 1

Premier gradué 1

Direction de l'Etat environnemental

Directeur 1

Direction de la Nature et de l'Eau

Directeur 1

Premier attaché 1

Direction du Milieu forestier

Directeur 1

Direction de la Coordination des Données

Directeur 1

Département de la Nature et des Forêts

Inspecteur général expert 1

Premier assistant 2

Direction des Ressources forestières

Directeur 1

Direction de la Nature et des Espaces verts

Directeur 1

Premier gradué 1

Premier assistant 2

Direction de la Chasse et de la Pêche

Directeur 1

Premier assistant 2

Direction d'Arlon

Directeur 1

Premier assistant 8

Direction de Dinant

Directeur 1

Premier assistant 8

Direction de Liège

Directeur 1

Premier assistant 8

Premier adjoint 1

Direction de Malmedy

Directeur 1

Premier assistant 10
Premier adjoint 1
Direction de Marche
Directeur 1
Premier assistant 8
Premier adjoint 1
Direction de Mons
Directeur 1
Premier assistant 8
Premier adjoint 1
Direction de Namur
Directeur 1
Premier assistant 8
Direction de Neufchâteau
Directeur 1
Premier assistant 8
Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être-animal
Inspecteur général expert 1
Direction de la Recherche et du Développement
Directeur 1
Direction de la Qualité et du Bien-être animal
Directeur 1
Direction du Développement rural
Directeur 1
Direction de l'Aménagement foncier rural
Directeur 1
Premier attaché 3
Direction des Cours d'eau non navigables
Directeur 1
Premier attaché 2
Premier attaché (un emploi par district) 4
Département du Sol et des Déchets
Inspecteur général expert 1
Direction des Instruments économiques et Outils financiers
Directeur 1
Premier attaché 1
Direction des infrastructures de gestion et de la politique des déchets
Directeur 1

Direction de la Protection des sols
Directeur 1
Direction de l'Assainissement des sols
Directeur 1
Département des Permis et Autorisations
Inspecteur général 1
Direction des Permis et Autorisations
Directeur 1
Direction de Mons
Directeur 1
Direction de Liège
Directeur 1
Direction de Charleroi
Directeur 1
Direction de Namur-Luxembourg
Directeur 1
Département de l'Environnement et de l'Eau
Inspecteur général 1
Direction de la Prévention des pollutions
Directeur 1
Direction des Risques industriels, géologiques et miniers
Directeur 1
Premier attaché 2
Direction des Eaux de surface
Directeur 1
Direction des Eaux souterraines
Directeur 1
Département de la Police et des Contrôles
Inspecteur général expert 1
Direction de Charleroi
Directeur 1
Direction de Liège
Directeur 1
Direction de Mons
Directeur 1
Direction de Namur-Luxembourg
Directeur 1
Organisme payeur
Inspecteur général expert 1

Direction de l'Agrément

Directeur 1

Premier gradué 1

Direction de l'Informatique

Directeur 1

Premier gradué 1

Direction Financière

Directeur 1

Direction de l'Identification et des Surfaces

Directeur 1

Direction des Aides agricoles

Directeur 1

Direction des Structures agricoles

Directeur 1

Direction du Contrôle agricole

Directeur 1

Premier attaché 4

Direction d'Ath

Directeur 1

Direction de Ciney

Directeur 1

Direction de Huy

Directeur 1

Direction de Libramont

Directeur 1

Direction de Malmedy

Directeur 1

Direction de Thuin

Directeur 1

Direction de Wavre

Directeur 1 ».

Art. 2.

Le Ministre qui a la fonction publique dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 3.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Namur, le 18 novembre 2021.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président

E. DI RUPO

Le Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation

du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de
compétences

W. BORSUS

La Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative

en charge des Allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière

V. DE BUE